

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 5 mars 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 17
 Présents : 11
 Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 mars à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Denis LESIEUR, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} mars 2024.

Présents : MM. Laurent GUILLOT, Claude RAPICAULT.
Mmes Marinette DUVOUX, Simone GAVEAU, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Martine VINCENT.

Procurations : Xavier LEBRASSEUR a donné procuration à Marinette DUVOUX.
Gilles GIAMPORONE a donné procuration à Claude RAPICAULT.
Claude JAVARY a donné procuration à Simone GAVEAU.
Marie-Claude DESCHAMPS a donné procuration à Martine VINCENT.
Franck BESNARD a donné procuration à Denis LESIEUR.
Céline VILLAC a donné procuration à Patricia JUIGNET.

Secrétaire : Simone GAVEAU.

ORDRE DU JOUR

1. **Information sur les décisions.**
2. **Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).**
3. **Affaires financières :**
 - a) *Vente mobilier boulangerie.*
 - b) *Autorisations d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2024.*
 - c) *Adhésion à la centrale d'achats Approlys Centr'Achats.*
 - d) *Demande de subvention pour éclairage public.*
4. **Personnel communal :**
 - a) *Création de postes suite à avancement de grade.*
 - b) *Suppression de postes.*
5. **Modification de l'acte constitutif de la régie d'avances du centre de loisirs.**
6. **Emplacement réservé rue des rosiers :** convention pour l'achat de la parcelle AH 51
7. **Salle polyvalente :**
 - a) *Tarif de location pour les manifestations « Soirs d'été »,*
 - b) *Demande de location par la SDA et le CD 41 pour la « journée des collèges »*
8. **Rue des Tilleuls :** conditions d'occupation du domaine public par une partie du terrain de pétanque du bar.
9. **Comptes rendus de réunions.**
10. **Informations et questions diverses.**

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Simone GAVEAU se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le compte rendu du 6 février est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le maire fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour.

1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
03	12/02/2024	Déplacement du portail derrière la salle polyvalente.	PANNEQUIN PAYSAGE 46 rue de Vollerants 41330 SAINT-BOHAIRE	1 560,00 €
04	12/02/2024	Route de Fossé Création d'un bateau de part et d'autre d'un passage pour piétons	DEHE – Centre Val de Loire 116 rue Georges Méliès 41350 VINEUIL	4 200,00 €
05	12/02/2024	Signalisation horizontale Divers marquages en résine thermoplastique non réfléchissante (passages piétons, cédez-le-passage, stop, bandes axiales)	ESVIA TOURS ZI Saint Malo 17 allée Rolland Pilain 37320 ESVRES SUR INDRE	6 459,17 €
06	20/02/2024	Poteau incendie rue des Tilleuls	DEHE – Centre Val de Loire 116 rue Georges Méliès 41350 VINEUIL	3 000,00 €
07	23/02/2024	Panneau aire de jeux à proximité du restaurant scolaire	PANDARINE 33c Allées des Pins 41000 BLOIS	114,00 €
08	23/02/2024	Fourniture et plantation de 3 arbres parc de jeux en face de la salle polyvalente – parc à côté du puits	PANNEQUIN PAYSAGE 46 rue des Vollerants 41330 SAINT-BOHAIRE	780,00 €

2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
2024-02	08/02/2024	AA 0227 AH 0228 AH 0229 AA 0395	28 route d'Herbault
2024-03	07/02/2024	AH006	23 rue de Frileuse
2024-04	15/02/2024	AE 200	15 impasse de la Saulaie

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

3) AFFAIRES FINANCIERES

a) Vente mobilier boulangerie.

Pour information, Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une vitrine réfrigérée a été laissée à la commune par le dernier occupant du local boulangerie froide. La commune n'en a pas l'utilité et a recherché une personne qui serait intéressée.

Monsieur GENDRIER (qui fait le broyage des fossés de la commune) a proposé de céder cette vitrine à une association en échange de la gratuité de l'évacuation des encombrants de l'ancienne station d'épuration. Sa proposition a été acceptée.

b) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2024.

Comme lors des deux derniers conseils municipaux, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1 du CGCT, le maximum étant de 146 059,10 € (soit ¼ de 584 236,40 €).

Chapitre	Imputation budgétaire M 57	Nature de la Dépense	Montant TTC
Chapitre 16	Compte 165	Dépôts et cautionnements reçus Restitution de la caution de Mme BERTILI.	395,23 € €
Chapitre 21	Compte 2151	Signalisation horizontale Divers marquages en résine thermoplastique non réfléchissante (passages piétons, cédez-le-passage, stop, bandes axiales).	6 459,17 €
		Route de Fossé Création d'un bateau de part et d'autre d'un passage pour piétons	4 200,00 €
	Compte 21568-02140	Poteau incendie rue des Tilleuls.	3 000,00 €
	Compte 2121	Fourniture et plantation de 3 arbres parc de jeux en face de la salle polyvalente – parc à côté du puits	780,00 €
	Compte 2152	Panneau aire de jeux à proximité du restaurant scolaire	114,00 €

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

c) Adhésion à la centrale d'achats Approlys Centr'Achats.

Approlys Centr'Achats est une centrale d'ingénierie créée sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Elle est destinée à favoriser la mutualisation de l'achat public, dans le but de promouvoir des achats responsables, raisonnés et durables.

Le montant de l'adhésion est de 100 € par an.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer à ce groupement et demande l'autorisation pour la signature de tous les documents afférents à cette adhésion.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

d) Demande de subvention pour éclairage public

Pour rappel le Fonds Vert est un dispositif destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie et donc notamment le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

Les travaux concernant la rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la commune, pour l'année 2024 pourraient entrer dans ce cadre et donc bénéficier de cette aide financière.

Monsieur le maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Vert.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4) PERSONNEL COMMUNAL

a) Création de postes suite à avancement de grade

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu du fait que plusieurs employés communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade, Monsieur le maire propose la création des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe au 1^{er} août 2024 (M. BOUZY).
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe au 3 août 2024 (Mme ESTEVES).
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2024 (Mme LUCAS).

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

b) Suppression de postes

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis du comité social territorial du 8 février 2024.

Compte tenu notamment, des avancements de grades, des réorganisations de services...

Monsieur le maire propose la suppression des 6 postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet (départ à la retraite de Mme CATHERINE).
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à 23/35^{ème} (démission de Mme CHARRUAULT).
- 1 poste d'Adjoint Technique à 6,5/35^{ème} (augmentation de temps de travail de Mme BEN BASSOU).
- 1 poste d'Adjoint d'Animation à 28/35^{ème} (augmentation du temps de travail de Mme CHANEL).
- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (avancement de grade de Mme ROBERT).
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème} (avancement de grade de Mme WEYMIENS).

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5) MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE D'AVANCE DU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une régie d'avances auprès du Service Enfance Jeunesse a été créée par délibération en 2003.

Des démarches ont été entreprises pour que le centre de loisirs et les différents services de la mairie puissent régler diverses dépenses grâce à une carte bancaire.

Toutefois, afin que cela soit possible, il convient d'actualiser et de compléter plusieurs articles de l'acte constitutif de cette régie, à savoir :

ARTICLE 1 : Il est institué une régie d'avances auprès du Service Enfance Jeunesse de Saint-Sulpice-de-Pommeray. Monsieur le Maire propose d'ajouter, **mais également des différents services de la mairie.**

ARTICLE 3 : La régie paie les dépenses suivantes :

- | | |
|------------------------------------|-------|
| 1. Combustibles | 60621 |
| 2. Carburants | 60622 |
| 3. Alimentation | 60623 |
| 4. Autres fournitures non stockées | 60628 |
| 5. Fournitures d'entretien | 60631 |
| 6. Fournitures de petit équipement | 60632 |
| 7. Autres matières et fournitures | 6068 |
| 8. Transports Collectifs | 6245 |
| 9. Autres services extérieurs | 6288 |

Monsieur le maire propose de rajouter :

- | | |
|--|-------------|
| 10. Fournitures administratives | 6064 |
|--|-------------|

ARTICLE 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

1. Numéraire
2. Chèque

Monsieur le maire propose de rajouter :

- 3. Carte bancaire**

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à **1 500 €**.

Monsieur le maire propose **de porter ce montant à 2 300 €** (montant minimum avec une carte bancaire).

✓ **Après en avoir délibéré,**

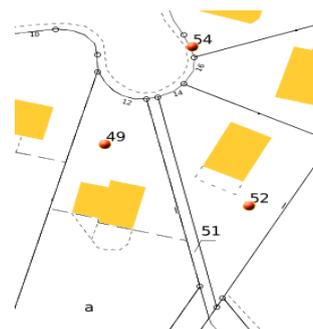
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6) EMLACEMENT RESERVE RUE DES ROSIERS : convention pour l'achat de la parcelle AH 51

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a voté précédemment l'achat de la parcelle AH 51, emplacement réservé du PLU et maintenu dans le PLUi pour la création d'une sente piétonne.

Pour mémoire, cette parcelle est située entre le 12 rue des rosiers (AH 49) et le 14 rue des rosiers (AH 52) et fait partie de la propriété du 14 rue des rosiers.

Il y a actuellement une haie entre les parcelles AH 51 et AH 49 qui se trouve sur la parcelle AH 51.



Les frais engagés (TTC) par la municipalité pour l'acquisition de cette parcelle et l'aménagement de la sente sont les suivants :

• Achat de la parcelle	1 000 €
• Frais de notaire	500 €
• Frais de bornage	1 365,60 €
• Déplacement des compteurs ENEDIS (tarif 2023)	7 957,61 €
• Arrachage de la haie située sur la parcelle AH 51	3 456 €
• Gestion des déchets	312 €
• Casse du muret du compteur électrique	540 €
• Réalisation de la sente piétonne	3 720 €
• Réalisation de 2 clôtures sur les parcelles AH51 et AH 49 (2 x 2 822,40€)	5 644,80 €
• Bêchage platebande avant plantation (parcelle AH51)	1 080 €
• Plantation de lauriers sur la parcelle AH51	2 188,80 €
Soit un montant global de	27 764,81 €

Monsieur le maire et Xavier LEBRASSEUR ont rencontré les propriétaires concernés pour leur exposer les travaux envisagés, mais ceux-ci souhaitent un autre type de clôture. Il a donc été convenu que la commune prenne en charge ce qui est défini ci-dessus, le surplus restant à la charge de chaque propriétaire.

Pour se faire, Monsieur le maire a proposé que la commune verserait sous forme de subvention les sommes correspondantes au devis PANNEQUIN aux propriétaires des parcelles AH 52 et AH 49 en les laissant libre ensuite d'implanter la clôture qu'ils souhaitent (en respectant toutefois les règles d'urbanisme en vigueur). Tout cela sera formalisé par la signature d'une convention avec chaque riverain reprenant les travaux (avec le montant) « subventionnés » par la commune.

Cette somme ne sera versée qu'après constatation de la réalisation des travaux et présentation de la facture (dans le a limite du devis validé par la municipalité).

Il sera donc versé aux propriétaires de la parcelle AH 51 :

• Réalisation de la clôture	2 822,40 €
• Bêchage platebande avant plantation (parcelle AH51)	1 080 €
• Plantation de lauriers sur la parcelle AH51	2 188,80 €
Soit un montant global de	6 091,20 €

Et aux propriétaires de la parcelle AH 49 :

• Réalisation de la clôture	2 822,40 €
-----------------------------	------------

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité
(4 absents : Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Claude RAPICAULT et Martine VINCENT).

7) SALLE POLYVALENTE

a) Tarif de location pour les manifestations « Soirs d'été »

Comme depuis plusieurs années, une association « hors commune » va occuper la salle polyvalente durant deux week-ends, en juillet et août prochain, pour la manifestation « Soirs d'Été ».

Le tarif Association - Toute manifestation - Hors commune – Tarif été est de 1 680 €.

Monsieur le maire rappelle qu'un forfait de 164 € comprenant les deux week-end avait été accordé en 2023 et propose le même montant pour la location de 2024.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité

(Chantal HUET ne prend pas part au vote).

b) Demande de location par la SDA et le CD 41 pour la « journée des collègues »

La Société Départementale d'Agriculture et le Conseil Départemental organisent la « journée des collègues » dans le but de mettre en lumière les différents métiers de l'agriculture et l'alimentation auprès des collégiens du département (classes de 6^{ème}).

Comme depuis plusieurs années, une demande de mise à disposition de toutes les salles communales à savoir le gymnase, la salle polyvalente, la salle annexe, le foyer, la salle de l'Ardoise et le terrain blanc face à la salle polyvalente (pour éventuellement mettre des animaux) du lundi 14 au vendredi 18 octobre 2024.

Monsieur le maire rappelle qu'un forfait de 500 € pour la semaine avait été accordé en 2023 et propose un tarif global de 600 € pour 2024.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité

(Chantal HUET ne prend pas part au vote et Denis LESIEUR s'abstient).

8) RUE DES TILLEULS : conditions d'occupation du domaine public par une partie du terrain de pétanque du bar

Les propriétaires du bar ont vendu leur établissement. Toutefois, une petite partie du terrain de pétanque empiète sur le domaine public. Le nouvel acquéreur demande l'autorisation d'occuper cet espace pendant 10 ans.

Monsieur le maire propose d'autoriser l'occupation du domaine public dans la limite du terrain de pétanque sur 10 ans pour une redevance annuelle de 120 € TTC.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

9) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Néant.

10) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Fermeture de classe

La fermeture d'une classe en élémentaire a été confirmée par les syndicats. Monsieur le maire regrette le manque de dialogue et de concertation avec l'Education Nationale. Il n'y a pas eu de réponse officielle de leur part.

b) Travaux de la rue des Tilleuls

La reprise de l'enrobée est en cours (notamment au carrefour avec la route de Fossé). La réception des travaux par Agglopolys est prévue le 11 mars prochain.

c) Association de Modélisme

La commune a demandé à toutes les associations qui occupent des bâtiments communaux, de signer une convention de mise à disposition de ces locaux.

L'association de Modélisme était très réticente à la signer car la convention précise qu'en cas de dissolution, la collection du musée reviendrait à la municipalité.

L'USC Modélisme a été dissoute en même temps que l'USC. Une nouvelle association a été créée et ils revendiquent la propriété de la collection du musée.

En 1977, elle aurait été donnée à l'USC Modélisme quand Gaston FY était président. Ce don aurait été enregistré devant notaire mais aucun document n'a été retrouvé. Le dernier président de l'USC a signé un document stipulant que la collection revient à la municipalité.

d) Locaux communaux

Une fuite d'eau a été signalée à l'intérieur du Gymnase. Il y a effectivement un problème d'étanchéité sur le toit.

Pour le restaurant scolaire, la centrale de traitement d'air, le revêtement de sol, le frigo, le lave-vaisselle, le bac à graisse sont à revoir.

e) Rue de la Treille

Patricia JUIGNET s'inquiète de l'état de la route et de la vitesse excessive des voitures qui empruntent cette rue.

f) Budget 2024

Monsieur le maire rappelle que les dates de réunions ont changées tel que :

- La réunion préparatoire à la commission des finances aura lieu le mardi 12 mars à 20h15.
- La Commission des finances aura lieu le 19 mars à 18h30.

La séance est levée à 21h30.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 2 avril 2024 à 20h15**